



Commune de Saint Rémy de Maurienne

## CONVOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira, en session ordinaire,

**VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 A 18H30**  
**A la mairie**

*Conformément aux II et III de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, la séance se déroulera sans public.*

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Election du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 octobre 2020,
3. Foncier : location d'un terrain à l'entreprise TP Manno,
4. Projets communaux :
  - 4.1 Acquisition d'un engin de déneigement et enrobés des abords des containers semi-enterrés : approbation et demande de subventions
  - 4.2 Information sur la planification des projets du mandat
5. Ressources humaines :
  - 5.1 CDG73 : Avenant n°2 au contrat d'assurance risque statutaire
  - 5.2 CDG 73 : Adoption du plan de formation mutualisé
6. Participation aux frais de déplacement de l'intervenante en italien du groupe scolaire
7. Projet de micro-centrale sur le Goujon / HYGO : emprunt auprès de BPI France Financement et la NEF
8. Motion pour la défense et l'avenir du site industriel de Ferropem de Montricher-Albanne
9. Questions diverses :
  - 9.1 Cession mesure « route de la Lauzière »
  - 9.2 Déneigement 2020/2021

*COVID 19 / Mesures sanitaires : la réunion se tiendra dans le respect des mesures de distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes et de l'obligation de port du masque. Merci de prévoir votre propre matériel d'écriture (support et stylo). Conformément au IV de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque membre présent peut disposer de deux pouvoirs.*

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Saint-Rémy-de-Maurienne,  
Le 20 novembre 2020

M. Bertrand MONDET,  
Maire

